

ANNEXE 3.9 DEMANDE DE BOURSE

École :

Personne de contact s'occupant de l'accompagnement sur le terrain :

Personne de contact dans l'école :

Montant total maximum de la bourse en fonction du nombre d'élèves (cocher) : 750€ - 1000€ - 1250€

Coordonnées bancaires (nom et numéro de compte) pour effectuer le remboursement :

Montant	Nature de la dépense	Prise en charge par Be WaPP/Fost Plus (bourse)	Autre ressource ? Si oui, précisez !
Budget total			

Conditions : Comme mentionné dans la liste des dépenses éligibles, (annexe 1.2 page 24 du dossier pédagogique d'accompagnement) :

- Les dépenses éligibles doivent être en lien avec les constats mis en avant lors de l'audit réalisé en début de projet et correspondre aux actions réalisées.
- Les dépenses doivent nécessairement avoir un lien avec une action propreté/tri ou prévention en vue de réduire les déchets sauvages.
- Toute dépense devra être approuvée avant l'achat dudit matériel par l'accompagnateur de terrain.
- Lors de l'acquisition du matériel, l'utilisation de matériaux recyclés et/ou réutilisés sera à privilégier.
- Respecter la répartition des dépenses liées au matériel de prévention (max. 25% de l'enveloppe globale).
- Les dépenses liées à l'achat de matériel seront préfinancées par l'école après approbation. Be WaPP remboursera l'école sur base des preuves de paiement (factures).
- Lors d'un achat supérieur à 100€, l'école devra montrer qu'elle a effectué une demande de prix à au moins 3 fournisseurs.
- L'école s'engage à choisir son fournisseur 'en bon père de famille' après avoir analysé le rapport qualité-prix du produit.

NB : ce document est à renvoyer complété par courrier postal accompagné des preuves de paiement (tickets/factures) : Chaussée de Liège 221, 5100 Jambes.